

MAI

SONNET

La forêt reverdit ; les mélèzes ronflants
Egrenent leurs senteurs à la brise mutine ;
Les fleurs, dans les édens où l'abeille butine,
Èlèvent vers le ciel leurs calices tremblants.

Sous les bois attiédés l'oiseau chante et lutine ;
L'air est lourd des parfums si doux des lilas
[blancs ;
Et sur les chauds guérêts et les flots ondoyants
Tourbillonne au soleil une brume argentine.

Le sol des prés frémit, sentant germer les blés ;
On savoure partout mille bruits modulés
Qui montent des ravins, des plaines et des grèves ;

Et l'on voit, quand scintille aux cieus l'étoile
[d'or,

La jeune fille qui sur son balcon s'endort
Les cheveux dans le vent, et l'âme dans les rêves.
W. CHAPMAN.

LE CZAR AU CHATEAU DE GATSKHINA

Une lettre de Saint-Petersbourg donne des détails navrants sur la vie du czar au château de Gatschina, situé à 30 milles de la capitale. Avant que la cour se transportât dans cette résidence, plusieurs centaines d'ouvriers du régiment de Preobrajinsky furent envoyés pour y faire les aménagements nécessaires. A minuit, ils furent réunis dans l'église de Gatschina et jurèrent de garder le secret sous peine d'être punis de mort ou envoyés en Sibérie. Dix roubles furent le prix du silence de chaque homme. Les aménagements furent terminés en quarante-huit heures.

Le secret ne fut pas longtemps gardé, et voici ce qu'on a appris des précautions prises contre la possibilité de l'assassinat du czar dans le palais : un passage souterrain conduit de la chambre du czar aux écuries ou un grand nombre de chevaux sont tenus sellés et bridés toute la nuit. Des sentinelles sont placées de vingt en vingt pas autour du château.

La chambre à coucher a deux fenêtres protégées pendant la nuit par des volets en fer. On ne peut arriver à cette chambre qu'en traversant trois larges antichambres gardées par 80 cosaques armés jusqu'aux dents. Les cosaques peuvent circuler dans les deux chambres extérieures, mais dans celle qui touche à la chambre à coucher du czar le silence règne toute la nuit. Le général qui est de service pendant le jour s'assied sur une chaise longue ; ses soldats se tiennent sur un large divan.

A portée de la main droite du général est placé le bouton d'une sonnette électrique qui communique avec tous les postes du palais. Quand le czar rentre chez lui, avant de fermer la porte, il enlève la poignée extérieure afin que personne ne puisse entrer sans qu'il ouvre lui-même la porte de l'intérieur. Contrairement à ce que faisait son père, il ne peut pas souffrir la présence d'un soldat armé dans sa chambre à coucher.

Le 12 mai courant, les anciens élèves du collège Ste-Marie donneront dans la salle Académique du Gesù une grande représentation dramatique et musicale. On donnera une nouvelle pièce composée par le révérend P. Hammond et intitulée *Exil et Patrie*.

Cette pièce a pour but d'activer le mouvement en faveur de la colonisation, de faire comprendre les vicissitudes et les tribulations de ceux qui émigrent et de faire voir les avantages qu'offrent les belles terres de la Vallée de l'Ottawa. Le premier acte se passe à St-Jérôme, le deuxième aux Etats-Unis et le troisième dans la vallée de l'Ottawa.

Nous espérons que le public saura encourager cette représentation dont la recette est destinée à la bibliothèque de l'Union Catholique.

— Pendant le mois d'avril, il a été exporté de Montréal aux Etats-Unis 1211 chevaux, représentant une valeur de \$126,638.50. Depuis le 1er janvier au 30 avril, l'exportation a été de 3,697 ; valeur de \$355,063.39.

LES SOLDATS FRANÇAIS EN TUNISIE

LE PREMIER ENGAGEMENT

Le capitaine Clément, dit le correspondant du *Temps*, du 59^e de ligne, accouru de Roum-el-Souk dès le matin du 31 au secours de nos gens, aux prises avec les Khroumirs dès la veille, n'avait avec lui que 80 hommes, tous conscrits de l'année ; on peut voir en cette circonstance ce que donne la force morale, l'influence acquise, sur des hommes dont on s'occupe avec une vigilance constante et qu'on tient bien dans la main, pour employer le mot du métier. De sept heures du matin à midi, ces 80 conscrits soutinrent bravement le feu d'un millier d'Arabes qui, rampant dans les broussailles, se dissimulant derrière les moindres plis de terrain avec l'habileté du sauvage, venaient tout d'un coup s'élançant sur notre faible ligne en déchargeant leurs armes avec accompagnement de hurlements furieux. Ce ne fut qu'après quatre heures de lutte, alors que le nombre des ennemis croissait toujours et menaçait de l'envelopper entièrement, que le capt. Clément se vit contraint d'expédier une estafette à Roum-el-Souk pour demander du secours. Le commandant Bounin, du 3^e zouaves, venait d'y arriver, et ses soldats se mettaient en devoir de préparer le café ; on renversa aussitôt les bidons et 130 hommes, sous le commandement du capt. Drouin, s'élançant au pas de course dans la direction d'El-Aiou.

Le capt. Drouin, enfant de troupe du régiment, dans lequel il sert depuis 1860, vieux soldat de Crimée, du Mexique et d'Italie, est aussi un de ceux qui savent galvaniser leur monde ; malgré les fondrières et les difficultés présentées par le passage d'une foule de petits ravins sans eau courante, mais remplis d'une boue épaisse et profonde, les zouaves franchissent rapidement la distance et, sans se reposer un instant, viennent se placer en ligne à la droite du 59^e, en ce moment débordé. La fusillade continua violente et nourrie ; les pertes d'hommes étaient encore nulles de notre côté, mais, vers quatre heures, l'ennemi de plus en plus nombreux fit un effort énergique, et, tout en tirant à outrance, en vint jusqu'à engager la lutte corps à corps ; il fut promptement repoussé, mais en nous laissant à déplorer des pertes sensibles. Quatre hommes du 59^e étaient tués avec trois blessés. Un pauvre soldat, atteint d'un coup de feu à la tête, partit les bras en avant, courant inconsciemment dans la direction de l'ennemi, ainsi que cela se produit parfois sous l'influence du choc cérébral, et s'en alla tomber dans les broussailles voisines de la rivière.

C'est celui dont certains journaux ont dit qu'il avait été mutilé par les Khroumirs, retrouvé encore respirant et porté à l'hôpital militaire de la Calle, où il serait mort. La vérité est qu'il mourut sur le coup et que les Khroumirs firent dire le soir à nos gens qu'il gisait dans la broussaille ; craignant une embuscade, on ne put aller l'enlever pour l'ensevelir immédiatement, mais ce soin fut pris le lendemain, après la retraite définitive de l'ennemi et l'arrivée des renforts.

Le combat avait duré onze heures ; il ne se termina qu'à la nuit, les Khroumirs rentrant chez eux et la petite colonne française faisant de son côté retraite sur Roum-el-Souk, car ses munitions, sans être absolument épuisées, touchaient à leur fin. La compagnie du 59^e, dans toute sa journée, et les zouaves, dans l'après-midi, avaient tiré en tout près de 15,000 cartouches.

La bonne tenue de nos troupes, encore peu expérimentées—il s'agit, en effet, de troupes arrivées en Algérie depuis trois mois à peine—est du meilleur augure.

Les anciens Canadiens connaissent l'efficacité de la noix longue à son état vert, comme purgatif et laxatif, mais son usage présentait un inconvénient, c'est qu'il était impossible de se procurer des noix fraîches dans toutes les saisons. La science a depuis découvert un extrait de cette noix qui conserve son efficacité pour un temps indéfini. C'est de cet extrait que sont composées les Pilules Purgatives de Noix longues de McGale, reconnus aujourd'hui comme un des meilleurs purgatifs. En vente chez tous les Pharmaciens.

LA FRANCE ET L'ITALIE

L'Italie, quoi qu'en disent les hommes politiques et quoi que fasse la France pour se l'attirer, n'a jamais été l'amie et ne sera jamais l'alliée de la France. Il y a chez elle une sorte d'instinct ou de haine qu'on pourrait appeler innée, qui l'éloigne de ce pays. Aux yeux de l'Italie unitaire, la France, quelles que soient la forme de son gouvernement et sa politique religieuse, est toujours la France catholique, c'est-à-dire la fille aînée de l'Eglise et la protectrice de la papauté ! De plus, ces gens-là, à qui tout a si bien réussi jusqu'ici, se croient appelés à reconstituer leur profit le vieil empire romain, et l'anéantissement de la France est la condition première de la réalisation de leurs rêves.

Enfin ils ne nous pardonnent pas de leur avoir enlevé Nice et la Savoie, auxquelles ils n'ont jamais renoncé et qu'ils comptent bien nous reprendre un jour. Je n'en veux pour preuve que le fait suivant :

Le roi Humbert a donné 5,000 francs et les députés de Blancheri et de Nicotera, l'un de la droite et l'autre de la gauche, ont ouvert une souscription parmi leur collègues et recueilli 3,000 francs pour les incendiés de Nice. Or, jamais pareille chose ne s'était faite pour les victimes des inondations, des incendiaires ou de toute autre calamité dans les pays étrangers, et, quand il s'est agi de secourir des malheureux de cette nature dans le sein de la Péninsule, jamais les offrandes n'ont atteint ces proportions ni revêtu un caractère officiel.

Pourquoi donc tant de générosité et d'unanimité à l'égard de Nice ? Ah ! c'est qu'à leurs yeux Nice est toujours une ville italienne et qu'il fallait montrer aux Niçois que la mère-patrie ne les oublie pas, en attendant que l'heure de la soi-disant rédemption ait sonné.

Il suit de là que la France, si elle n'a pas d'autres complications à redouter, aurait tort de s'arrêter sur le chemin de Tunis, car elle n'a pas à craindre de perdre une amitié qui ne sera jamais.

Nous regrettons d'apprendre la mort de l'hon. M. Duval, ancien juge en chef, arrivée la semaine dernière à Québec. M. Duval était malade depuis trois ou quatre semaines. Il était âgé de 81 ans.

Le juge Duval fut juge en chef de 1864 à 1874. Il avait remplacé, en 1864, le juge en chef Lafontaine. Il était alors juge de la cour supérieure depuis un bon nombre d'années. Il a fait le plus grand honneur à la magistrature canadienne.

LETTRE DE RUSSIE

Les nouvelles directes de Saint-Petersbourg sont très inquiétantes. Il y règne dans les hautes sphères un désarroi complet, tout le monde perd la tête en présence de l'audace de la secte destructive qui, loin d'être intimidée par le cri d'horreur que son crime a provoqué dans l'Europe entière et par toutes les mesures rigoureuses prises par le gouvernement pour en avoir une fois raison, multiplie ses menaces, à la barbe de la police et des gendarmes. La police enlève chaque matin des placards incendiaires affichés au coin des rues ; son nouveau chef, M. Baranoff, a reçu déjà trente-six avis de sa condamnation à mort par la secte ; l'empereur lui-même trouve à peu près tous les jours soit sur sa table de travail, soit dans la poche de son uniforme, des lettres menaçantes ; enfin, l'impératrice a reçu assez récemment une lettre cruelle, dans laquelle on lui annonce que si elle n'obtient pas de son mari, dans un délai de trois semaines, la promulgation d'une constitution, le grand-duc héritier, un enfant de 12 ans, sera enlevé et détenu comme otage trois autres semaines. Si pendant ce temps l'empereur se décide à donner satisfaction, son fils sera rendu à ses parents sain et sauf, sinon on leur renverra son cadavre.

L'impératrice a été extrêmement émue

par cette menace. Le lendemain, on la vit pâle et défaite, tenant son enfant par la main, assister à l'audience publique que l'empereur donnait à toute sorte de députations, entre autres à celle des Polonais. Au milieu de l'audience se produisit un incident qui, dans toute autre circonstance l'aurait fait tout simplement sourire, mais qui, dans la disposition d'esprit dans laquelle elle se trouvait, l'impressionna douloureusement. Le couple impérial, avec le jeune prince, s'approcha d'une députation de paysans du gouvernement de Pakoff, placée à côté des Polonais. Ces paysans, d'un aspect fort peu civilisé, se jetèrent brusquement et lourdement aux pieds de l'empereur et de sa femme ; le jeune prince crut à un nouvel attentat et, poussant un cri, se jeta à quelques pas de côté ; l'impératrice, à la vue de cette frayeur, hélas ! si bien justifiée de son jeune fils, eut des larmes aux yeux ; l'empereur conserva son calme, et d'un geste imposant commanda aux paysans de se relever, mais il n'en fut pas moins ému. Il passa à côté des Polonais sans leur adresser la parole, peut-être même sans les apercevoir, et se fit excuser auprès de la députation, promettant de s'entretenir avec les Polonais de leurs affaires à son prochain voyage à Varsovie.

On voit que l'idée de la possibilité d'un nouveau crime des nihilistes se dresse comme un spectre devant le trône du nouveau czar et domine en ce moment toutes ses autres préoccupations. Il ne saurait en être autrement puisqu'il a affaire à un ennemi invisible, ne reculant devant rien, défiant la police et toutes les forces du gouvernement, et disposant des moyens les plus terribles. En effet, les dernières investigations ont montré que les nihilistes ne se sont pas bornés à miner une rue par laquelle l'empereur passait tous les jours, ils avaient encore, comme le rapporte un journal russe, creusé une mine sous la porte de la forteresse de Kronsztadt, par laquelle entrent les voitures. Jusqu'à ce jour, on a déjà retiré de cette mine un poud et demi (près de 30 kilogrammes) de dynamite, ou, selon d'autres rapports, de nitro-glycerine, et cependant, tous les abords de cette forteresse sont gardés.

UNION SAINT-JOSEPH

Lundi de la semaine dernière ont eu lieu les élections semestrielles de cette société ; voici le résultat du scrutin :

MM. A. Thomas, réélu président ; A. Gosselin, réélu 1er vice-président ; C. A. Descarrie, réélu 2nd vice-président ; J. Contant, sec.-archiviste ; J. Letellier, réélu sec.-correspondant ; P. Giguère, réélu 1er trésorier ; B. T. Charlebois, réélu 2nd trésorier ; P. Gosselin, réélu 1er percepteur ; F. X. Rousseau, réélu 2nd percepteur ; J. Corbeille, 1er assist.-percepteur ; J. Thompson, réélu 2e assist.-percepteur ; L. P. Dubuc, réélu 1er com.-ordonnateur ; C. Beauchamp, 2e com.-ordonnateur.

A cette séance fut soumis le rapport du trésorier par lequel il appert que la société a perçu durant les derniers six mois la jolie somme de \$5,037.81, et qu'elle a accordée en bénéfices aux malades \$1,325.50 ; aux orphelins, \$256.20, et aux veuves, \$2,872 ; ce qui fait une somme de \$4,452.70 donnée en bénéfices durant l'hiver dernier par l'Union Saint-Joseph de cette ville.

La société a maintenant en banque \$5,675.97, outre son édifice et son mobilier évalués à \$12,400, de sorte que l'Union Saint-Joseph vaut aujourd'hui \$18,075.97, sans compter ce qui est dû par les membres et qui forme encore une somme assez ronde. On ne peut trop encourager tous les Canadiens à faire partie de cette belle société qui accomplit tant de bien parmi ses membres.

L'Union Saint-Joseph compte aujourd'hui 700 membres ; si elle était composée de 1,000 membres, elle serait en état de faire encore plus de bien. Que tous nos compatriotes s'empressent donc de s'unir à elle.